

Département du Bas - Rhin  
Arrondissement de Sélestat

## COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2018 à 20h00

Date de convocation : 10 avril 2018

Nombre de conseillers élus: **11**  
Nombre de conseillers en fonction: **10**  
Nombre de conseillers présents: **09**

***Sous la présidence de Madame KEMPF Denise, Maire***

**PRESENTS** : BARMES Gabrielle (arrivée au point 2), FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Sandrine, KLUMB Manu, OHNET Claude, ROHR Michel, SCHMITT Nathalie.

**ABSENTS Excusés** :

**ABSENTS** : ZUMSTEEG Jean-Denis.

- ♦ Madame le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, en point 6 qui portera sur une demande d'urbanisme d'un administré.

**Le Conseil Municipal valide cet ajout à l'unanimité**

### ***1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 26/03/2018 et désignation d'un secrétaire de séance***

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Claude OHNET désigné unanimement.

**ADOpte à l'UNANIMITÉ.**

### ***2. Presbytère – Attribution de marché.***

Comme l'a demandé la Sous-Préfecture, la commune a été contrainte de résilier le marché Lot 5 attribué à l'entreprise CREPI CENTRE puisque celle-ci n'était pas en mesure de fournir l'attestation de régularité fiscale.

Suite à cette résiliation, une nouvelle consultation a été lancée et la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 3 avril en vue de l'ouverture des plis.

Une seule entreprise a soumissionné pour ce lot 5 : Echafaudage – Enduit de façade.

A l'issue de la réunion, il a été proposé de solliciter l'entreprise pour savoir si elle était disposée à faire une remise commerciale. Cette dernière a répondu favorablement pour produire une offre à 17 984.34 € HT.

Considérant que la commune a déjà réglé 9 700 € HT de travaux sur ce lot à l'entreprise déchue, si on l'ajoute à la proposition actuelle du soumissionnaire, le montant du lot s'élèverait alors à 27 684.34 € HT, soit bien plus élevée que l'estimation PRO/DCE de l'architecte qui s'élève à 22 750.00 € HT

#### **Le Conseil Municipal après délibération,**

- **SOUHAITE** ne pas prendre de décision dans l'immédiat,
- **SE LAISSE** un temps de réflexion en concertation avec l'architecte,

#### **ADOpte à l'UNANIMITÉ**

### **3. Presbytère – Validations diverses**

#### **A/ ENEDIS**

La commune a été destinataire d'une offre pour le raccordement électrique du presbytère pour un montant de 7 841.48 € TTC. Madame le Maire a pris contact avec les services d'Enedis pour savoir s'il n'existait pas poste en double avec le lot 1 – VRD Aménagement extérieur.

Lors d'une réunion sur place le 16 avril, certains éléments seront revus à la baisse suite à la prise de mesures sur place.

Le devis définitif compte tenu des modifications apportées s'élève à 6 366.00 € TTC

#### **Le Conseil Municipal,**

- **VALIDE** le devis du raccordement d'électricité d'un montant de 6 366.00 € TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer les documents relatifs à la réalisation des travaux,

#### **ADOpte à l'UNANIMITÉ**

#### **B/ ORANGE**

En vue du branchement téléphonique des logements, deux devis ont été réceptionnés : l'un concernant le raccordement de l'immeuble au réseau général pour un montant de 1 008.00 € TTC et un seconde pour la pose des câbles pour la fibre optique à l'intérieur de l'immeuble d'un montant de 1 417.25 € TTC.

Ce second étant déjà inclus dans le lot 13 Electricité, l'entreprise titulaire du marché préfère qu'Orange effectue les travaux. Un avenant en négatif sera établi sur ce lot pour environ 1 100 € TTC

#### **Le Conseil Municipal,**

- **VALIDE** le devis du raccordement téléphonique d'un montant de 1 008.00 € TTC,
- **VALIDE** le devis concernant le câblage intérieur pour un montant de 1 417.25 € TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer les documents relatifs à la réalisation des travaux,

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Les travaux avancent convenablement et les entreprises respectent leurs engagements en terme de délai.

Les travaux de terrassement et de pose des réseaux ont commencé.

Au rez-de-chaussée la pose du Placoplatre est terminée et la mise en place de la chape sèche est en cours.

Concernant les cuisines, nous sommes dans l'attente des devis des menuisiers.

Il est prévu au marché la pose de stabilisé dans l'aménagement extérieur, mais la question se pose de conserver ce stabilisé ou lui préférer de l'enrobé.

## **4. Investissement – Proposition d'acquisition de matériel**

Comme il a été indiqué lors de la dernière séance, la Commune de BOESENBIESEN souhaite acquérir du matériel de désherbage / balayage pour pallier à l'interdiction d'utilisation de pesticides. La commune de RICHTOLSHEIM s'associe à celle de BOESENBIESEN pour cet achat.

La question se pose pour notre commune, de savoir si nous souhaitons participer à l'achat de ces matériels, un désherbeur thermique (pour le cimetière et pavés) et un désherbeur mécanique, qui fait aussi le balayage, ce qui lui permettrait de pouvoir bénéficier d'équipements pour 2 659.64 € TTC. Compte tenu que le montant des subventions représente environ 52% du montant, il serait inopportun de ne pas y participer.

### **Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de faire un essai au bord des trottoirs de la commune avant de se prononcer sur l'acquisition du matériel de désherbage mécanique

### **ADOpte À 7 VOIX POUR, 1 CONTRE, ET 1 VOIX POUR L'ACQUISITION IMMEDIATE**

- **DECIDE** de participer à l'acquisition du désherbeur thermique

### **ADOpte À 8 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

Une démonstration du désherbeur thermique aura lieu vendredi 20 avril à 10h au cimetière de Boesenbiesen.

## **5. Urbanisme**

M & Mme \_\_\_\_\_ souhaitent clôturer leur propriété à l'avant vers la route départementale. Ils ont déjà fait un portillon empiétant sur le domaine public.

Aussi, afin de régulariser cette situation, il peut leur être proposé de régulariser en échangeant une partie de leur terrain pour intégrer ce portillon dans leur parcelle, sans gain ni perte de surface. Les frais d'arpentage resteront à leur charge et la mairie effectuera un acte administratif pour éviter les frais de notaire.

### **Le Conseil Municipal,**

- **VALIDE** la proposition d'échanger une petite bande de terrain entre la commune et M & Mme \_\_\_\_\_ à surface égale.

- **CHARGE** Madame Le Maire d'en informer les administrés et d'entreprendre les démarches si nécessaires.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'un Certificat d'Urbanisme Opérationnel a été déposé au service instructeur pour connaître les installations en matière de réseaux, pour le terrain situé au lieu-dit « Langmatt ».

## 6. Divers & Informations

**Matinée citoyenne :** Les feuilles d'information seront prochainement distribuées avec le coupon réponse pour la participation à la matinée citoyenne du 12 mai 2018. Il faudrait recenser les besoins de travaux pour répartir les équipes.

**Justice :** L'affaire qui oppose la commune à \_\_\_\_\_ depuis septembre 2013 a été jugée et le verdict a été rendu le 15 mars 2018 par le Tribunal Administratif de Strasbourg.

\_\_\_\_\_ conteste l'attribution de 2 parcelles de terres communales sous le mandat précédent :

- \* l'une, secteur « Pfaffenort », à M. Simler Clément. La requête de \_\_\_\_\_ est rejetée,
- \* l'autre, secteur « Umbruch », à M. Simler Paul. Le Tribunal Administratif donne raison à \_\_\_\_\_ : la décision d'attribution de la parcelle Umbruch à M. Simler Paul est annulée en raison de l'absence d'une délibération du Conseil Municipal.

En outre, la commune devra verser la somme de 1 000 € à \_\_\_\_\_

Des renseignements sont en train d'être pris pour connaître la suite à donner à ce dossier.

**Compteurs LINKY :** Certains Conseillers Municipaux se sont rendus à la présentation du compteur LINKY qui s'est déroulée le lundi 16 avril en préambule à la séance du Conseil Municipal de BOESENBIESEN. Ils présentent les documents qu'ils ont reçus et exposent les informations recueillies.

**Finances du Presbytère :** Madame le Maire expose un bref point financier sur l'état des dépenses déjà effectuées à ce jour, qui représentent environ 46% des dépenses totales du projet (travaux + honoraires + études).

**Oschterputz 2019 :** Olivier FROMMER souligne que la date de cette année coïncidait avec celle de Sundhouse, ce qui fait que les équipes se sont retrouvées, évitant ainsi d'effectuer des passages aux mêmes endroits. Il serait bien de pouvoir refaire cette opération à la même date l'an prochain, en concertation avec la Commune de Sundhouse.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 21 h 45 mn*

A Schwobsheim, le 19 avril 2018

Le Maire,

Denise KEMPF

